

Géoqual, Le dispositif



GÉOQUAL est une marque gérée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre (CRMAC) et le BRGM, avec le soutien de :

- la Région Centre,
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
- la Direction Régionale de l'Industrie et de l'Environnement du Centre (DRIRE)

La marque GÉOQUAL est en cohérence avec les dispositifs existants et en cours d'élaboration au niveau national.

Les titulaires :

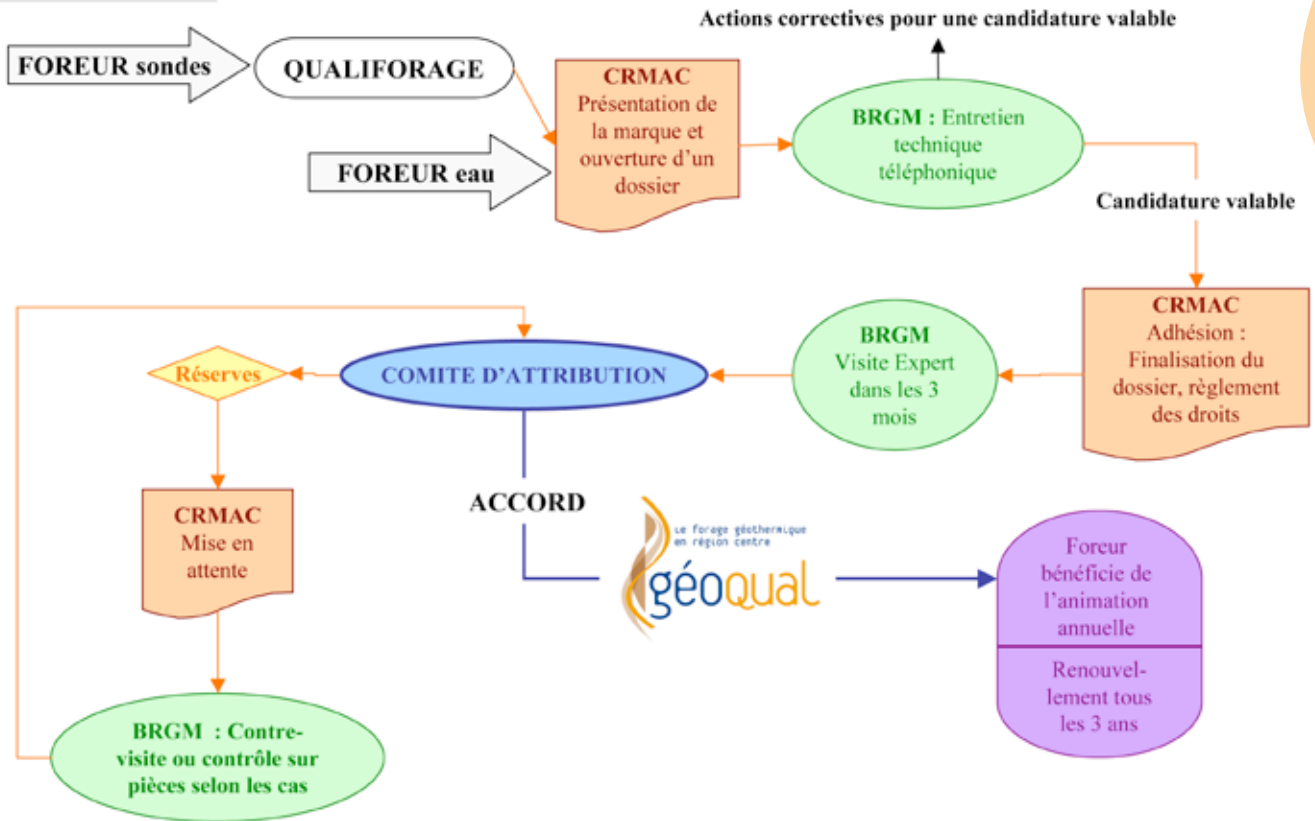
- sont des entreprises régionales ou qui interviennent régulièrement en région Centre,
- respectent les engagements de la charte GÉOQUAL,
- possèdent des compétences et des bonnes pratiques reconnues,
- sont contrôlés par les experts du BRGM.

Le contrôle des entreprises

- seules des entreprises préalablement expertisées bénéficient de la marque,
- le droit d'usage de la marque est accordé pour 3 ans par un comité d'attribution sur la base d'une expertise réalisée sur le terrain par le BRGM ; il est soumis ensuite :
 - à un contrôle annuel administratif et commercial,
 - à une expertise technique triennale indépendante.

PREMIÈRE ADHÉSION	RENOUVELLEMENT ANNUEL	RENOUVELLEMENT TRIENNAL
Exigences administratives : <ul style="list-style-type: none">- Identité du responsable légal- Inscription au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers- Attestation de respect des obligations sociales et fiscales, DC7 ou certificats- Justification de souscription d'assurances	Exigences administratives : Justification de renouvellement pour les assurances	Exigences administratives : Identiques à celles d'une première adhésion
Exigences techniques, vérifiées par expertise sur place du BRGM : <ul style="list-style-type: none">- Respect des règles de bonnes pratiques- Présence d'un chef foreur expérimenté (exercice depuis au moins 3 ans sur un minimum de 50 chantiers, ou disposant d'un certificat de qualification professionnelle)- Pour la marque au titre des sondes, l'entreprise devra posséder la marque QUALIFORAGE- Utilisation de matériels appropriés au forage géothermique- Limitation de la sous-traitance à des foreurs ayant la marque ou son équivalent	Exigences techniques et commerciales, vérifiées par interrogation de clients : <ul style="list-style-type: none">- Rôle de conseil- Remise de devis et de factures détaillés- Réception des ouvrages, remise du dossier de fin de travaux et du dossier réglementaire selon le protocole de la marque	Exigences techniques vérifiées par expertise sur place du BRGM : Identiques à celles d'une première adhésion Exigences commerciales : Identiques à celles du renouvellement annuel

Primo adhésion



Renouvellement Triennal

